

PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 01 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le premier du mois de septembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre le 28 août, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Christian COUVERCELLE, Maire.

Etaient présents :

Christine GERAL - Philippe GUICHARD - Bruno DAUNOIS - Philippe LERAY - James TAUGOURDEAU, Adjoints

Philippe ABELLARD - Guylaine ARNOULD-DUMA - Michel BARAT - Véronique BARTELMANN - Cristian DUMA - Régine GALISSON - Odile LANDREAU - Dominique MANCEAU - Billy MOTAIS - Marie-Claire RONDEAUX - Stéphane SOUCHARD - Matthieu TURLURE, Conseillers Municipaux.

Etait excusé

Florian MALZIS

Le conseiller dont le nom suit a donné, à son collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom par application des dispositions de l'article L. 121-12, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant
Florent MALZIS

Nom du mandataire
James TAUGOURDEAU

Le Conseil Municipal a désigné Christine GERAL, Adjointe, en qualité de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 08 septembre 2008.

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2008 qui est approuvé à l'unanimité. Cependant, M. DUMAS fait remarquer qu'il a été omis d'inscrire sur la liste des commissions et groupes de travail, le groupe de travail « contournement du Plessis et Rue Toussaint-Hodée ».

1 – INFRASTRUCTURE

Depuis le 02 juin 2008, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur l'aspect d'utilité publique et mise en compatibilité du document d'urbanisme est tenu à la disposition du public pendant une période d'un an à compter de la fin de l'enquête, soit jusqu'au 27 mai 2009.

Cependant, afin de poursuivre la procédure, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'intérêt général de l'opération et demander à la préfecture de déclarer le caractère d'intérêt général et d'utilité publique du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité.

2 - LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

A plusieurs reprises, le Commune a été sollicitée par des particuliers pour le prêt de grilles d'exposition. Afin de pouvoir répondre à cette demande, une proposition de location a été faite. Un tarif de 2 € avec un minimum de 10 grilles a été proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, les nouveaux tarifs et les modalités de recouvrement qui seront applicables à compter du 01^{er} septembre 2008.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 25 septembre 2008 à 20 h 30.